

Compte-rendu du conseil d'administration du CIAS BDP

le 23 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois octobre, le Conseil d'administration s'est réuni au PSP, à LALINDE, à la suite de la convocation adressée par Christian ESTOR, Président, le 13 octobre 2017.

Nombre de membres en exercice : 33

Présents : 19

Maryse BALSE
Francis CAMINADE
Eliane DUPONTEIL
Fabrice DUPPI
Christian ESTOR
Annick GOUJON
Marie-Thérèse MANGEOT
Serge MERILLOU
Jean-Claude MONTEIL
Dominique MORTEMOUSQUE
Marie Paule RABIER
Gilbert LAMBERT
Patrice MASNERI
Robert ROUGIER
Cécile MARIN
Brigitte FAURE
Karine CLAIN
Jacqueline PORTRON
Marie-Lise MARSAT

Pouvoirs :

Josiane ROUSSELIE donne pouvoir à Christian ESTOR
Henri CARRÉRA donne pouvoir à Marie-Thérèse MANGEOT
Pierre BONAL donne pouvoir à Dominique MORTEMOUSQUE

Absents excusés :

Michel BLANCHET, Annick CAROT, Thierry DEGUILHEM, Nathalie FRIGOUT, Angélique JAUD, Michèle PONSARD, Claudine CALES, Jean-Philippe COUILLARD, Bernard ETIENNE, Marc MATTERA et Esther FARGUES

VOTANTS : 22

ORDRE DU JOUR

1. Admissions en non valeurs
2. Reprise de provisions pour grosses réparations
3. Conventions avec la CCBDP
 - a. Convention d'un service commun concernant les services supports
 - b. Convention de prestation de service au service Voirie
 - c. Mise à disposition d'un agent au service urbanisme
4. Décisions modificatives sur le budget principal CIAS et sur ses budgets annexes 2017
5. Proposition de budget annexe SAAD (Budget primitif 2018)
6. Décisions du Président
7. Questions diverses

Le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des conseillers.

Le compte-rendu du conseil d'administration du 15 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Puis, le Président propose que Madame Brigitte FAURE occupe le poste de secrétaire de séance.

Il demande au conseil l'autorisation de retirer d'une part une délibération de l'ordre du jour, et d'en ajouter une autre d'autre part. Il s'agit du retrait de la délibération n°2 (reprise de provisions pour grosses réparations). L'ajout concerne une délibération pour la convention d'occupation des locaux de la CCBDP par l'antenne du CIAS de LALINDE.

Le conseil ne s'oppose pas au retrait et à l'ajout de ces délibérations.

1. Admissions en non valeur

Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'une information transmise par Monsieur le Trésorier de Lalinde relative à une créance non recouvrée sur le Budget Annexe Service Aide à Domicile CIAS BDP. Il s'agit d'une facturation du service Aide ménagère d'Octobre 2013 pour une personne décédée d'un montant de 78,75 €

Le Président propose d'admettre la somme de 78,75 € en non valeur sur le budget Aide à Domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration accepte à l'unanimité de mettre en non valeur la somme de 78.75 € sur le budget Aide à Domicile.

2. Reprise de provisions pour grosses réparations

DÉLIBÉRATION ANNULÉE

3. Conventions avec la CCBDP

3.1. Convention d'un service commun concernant les services supports

Le Président explique au Conseil que, dans le cadre de la réorganisation des services du CIAS, il a été convenu de mutualiser les services supports entre la Communauté de Communes et le CIAS. Cette mutualisation concerne les services Direction Générale, Ressources Humaines et Finances soit 5 personnes.

Puis, il présente la convention de mutualisation des services entre la CCBDP et le CIAS.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la convention de mutualisation des services ci-annexée à compter du 1er janvier 2017 et dit que les dépenses afférentes seront remboursées par le CIAS BDP. Le Président est autorisé à signer cette convention.

Annexe : Convention

3.2. Convention de prestation de service au service Voirie

Le Président informe les membres de l'assemblée, que suite à la réorganisation des services entre le CIAS BDP et la Communauté de communes, dans un souci d'une gestion économe et pour le bon fonctionnement des services, la communauté de communes a souhaité faire appel, pour son service Voirie, à du personnel du CIAS BDP (un agent qui exerçait l'activité HTM Homme Toutes Mains), dans le dispositif d'une prestation de service.

Il est par conséquent proposé la signature, entre les deux collectivités, d'une convention de prestation de service d'un agent afin d'exercer les fonctions d'agent d'entretien sur une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration accepte à l'unanimité le principe de la prestation de service proposée telle que définie ci-dessus ; dit que cette prestation sera remboursée intégralement (traitement de base, charges patronales, indemnités et primes) par la communauté de communes au CIAS BDP et charge Monsieur le Président de mener à bien cette démarche et l'autorise à signer tout document afférent.

Annexe : convention

3.3. Convention de Mise à disposition d'un agent au service urbanisme

Le Président informe les membres de l'assemblée de la nécessité de renforcer l'équipe de travail du service Aménagement et Préservation du Territoire de la communauté de communes et

propose une mise à disposition d'un agent du CIAS BDP sollicitant une reprise de service à l'issue d'un congé parental.

Madame Caroline PEYRIE, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe titulaire du CIAS BDP, acceptant la proposition, est mise à disposition de la CCBDP pour exercer les fonctions d'assistant administratif à compter du 1er août 2017 pour une durée d'un an et cinq mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration accepte à l'unanimité le principe de la mise à disposition proposée telle que définie ci-dessus ; dit que cette mise à disposition sera remboursée intégralement (traitement de base, charges patronales, indemnités et primes) par la collectivité d'accueil et charge Monsieur le Président de mener à bien cette démarche et l'autorise à signer tout document afférent.

Annexe : convention

3.4. Convention d'occupation des locaux de l'antenne de LALINDE

Le Président explique que, dans le cadre de la réorganisation des services du CIAS, l'antenne du CIAS de LALINDE a été déplacée dans les anciens locaux du RAM de la communauté de communes en mars 2017, toujours au pôle des services situé 12 avenue Jean Moulin à LALINDE.

À ce titre, il convient de signer avec la communauté de communes une convention d'occupation des locaux intercommunaux.

Le Président propose de signer cette convention d'occupation à titre gracieux pour une durée de deux ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration accepte à l'unanimité la convention d'occupation des locaux intercommunaux telle que définie en annexe.

Annexe : Convention

4. Décisions Modificatives sur le budget principal CIAS et sur ses budgets annexes 2017

Le Président explique aux membres du conseil d'administration que tous les ans en fin d'année, il est d'usage d'ajuster les crédits par article. C'est d'autant plus important cette année qu'il y a eu la mise en œuvre de la mutualisation des services avec la communauté et la mise en place en cours d'année au 1^{er} Avril de la tarification départementale.

04.1 – DM N° 1 Budget SAD

Le Président expose que les modifications d'inscriptions budgétaires suivantes sont nécessaires pour le budget annexe du Service d'Aide à Domicile :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60622 : Produits d'entretien	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6068 : Autres achats non stockés de matières et fournitures	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62428 : Autres transports d'usagers	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6256 : Missions	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6261 : Frais d'affranchissements	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262 : Frais de télécommunication	11 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6287 : Remboursement de frais	0.00 €	11 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	19 000.00 €	19 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6333 : Participation des employeurs à la formation professionnelle cont	0.00 €	19 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6334 : Cotisations au centre national de gestion	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunération principale	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64151 : Rémunération principale	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6416 : Emplois d'insertion	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64518 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6475 : Médecine du travail	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64784 : OEuvres sociales	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	68 000.00 €	68 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Autres matériels et outillages	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61568 : Autres	150.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non valeur	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542 : Créances éteintes	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	1 350.00 €	1 350.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	88 350.00 €	88 350.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

04.2 – DM N° 1 Budget Portage

Le Président expose que les modifications d'inscriptions budgétaires suivantes sont nécessaires pour le budget annexe du Portage :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64131 : Rémunérations	0,00 €	420,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	1 920,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	460,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6456 : Versement au F.N.C du supplément familial	0,00 €	470,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64731 : Versées directement	170,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie	950,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	1 120,00 €	3 270,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	20,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	40,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	60,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-706 : Prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 040,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 040,00 €
R-758 : Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 180,00 €	3 270,00 €	0,00 €	2 090,00 €
Total Général		2 090,00 €		2 090,00 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

04.3 – DM N° 1 Budget hébergement

Le Président expose que les modifications d'inscriptions budgétaires suivantes sont nécessaires pour le budget annexe hébergement :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60628 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	5 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135 : Locations mobilières	0.00 €	2 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	0.00 €	32 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226 : Honoraires	0.00 €	14 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6228 : Doyers	0.00 €	5 550.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62871 : A la collectivité de rattachement	0.00 €	11 650.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62872 : Au budget annexe	13 650.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	13 650.00 €	72 350.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunérations	0.00 €	7 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64163 : Autres	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6456 : Versement au F.N.C du supplément familial	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6479 : Remboursements sur autres charges sociales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
TOTAL R 015 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	16 500.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	16 500.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7473 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 000.00 €
R-7478 : Autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 000.00 €
TOTAL R 74 : Délégations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 150.00 €	89 150.00 €	0.00 €	60 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	16 500.00 €	1 800.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	16 500.00 €	1 800.00 €
R-1318 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 000.00 €
R-1328 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
D-2135 : Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	0.00 €	10 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	15 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	15 300.00 €	16 500.00 €	31 800.00 €
Total Général		75 300.00 €		75 300.00 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

04.4 – DM N° 1 Budget CIAS

Le Président expose que les modifications d'inscription budgétaires suivantes sont nécessaires pour le budget principal du CIAS :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-627 : Services bancaires et assimilés	860,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62872 : Au budget annexe	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 911 : Charges à caractère général	150 860,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 912 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-676 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	893,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	893,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	150 860,00 €	150 893,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

5. Proposition de budget annexe SAAD (budget primitif 2018)

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée les obligations liées à la tarification des Services d'Aide à Domicile. Il s'agit de valider les propositions budgétaires 2018 du SAD qui seront ensuite transmises au Département.

Il rappelle que, la tarification s'étant mise en place au 1^{er} Avril, le SAD n'a pas encore une année d'activité complète sous cette forme.

Au vu de ces propositions budgétaires, le Département pourra arrêter le budget SAD du CIAS Bastides Dordogne Périgord.

Le Président présente le budget prévisionnel 2018 du SAD :

Section de fonctionnement – Dépenses :

Groupe 1 : 246 400 €
Groupe 2 : 3 233 243 €
Groupe 3 : 151 972 €
TOTAL : 3 631 615 €

Section de fonctionnement – Recettes :

Groupe 1 : 3 088 400 €
Groupe 2 : 333 243 €
Groupe 3 : 209 972 €
TOTAL : 3 631 615 €

Section d'investissement – Dépenses : 3 647 €

Section d'investissement – Recettes : 3 647 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte à l'unanimité les propositions budgétaires du SAD pour l'exercice 2018.

DECISIONS DU PRESIDENT

Aucune décision du Président n'a été prise depuis le dernier Conseil d'administration.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président souhaite donner quelques informations au Conseil sur la situation financière du CIAS BDP et notamment, sur son important redressement.

Si la subvention de la CCBDP pour l'année 2016 était de **1 003 681 €**, pour l'année 2017 elle est descendue à 600 000 € + 103 681 €, soit **703 681 € (103 681€ étant l'attribution de compensation versée par la commune de LALINDE suite au transfert de la RPA de LALINDE au CIAS par la Communauté de communes)**, ce qui représente une économie de 300 000 €.

Au vu des prévisions budgétaires pour l'année 2018, cette subvention devrait être de 450 000 + 103 681 €, soit **553 681 €**.

Ce résultat est le fruit du travail conséquent des services, du personnel.

Le Président tient à souligner le coût que devrait subir la collectivité en raison de la suppression par l'Etat du dispositif des Contrats Aidés. Cette décision aura un impact de 50 000 € sur le budget du CIAS. Le Président précise toutefois que cet impact est déjà calculé dans la prévision budgétaire 2018.

S'agissant des heures négatives, elles devraient être à zéro prochainement.

Le Président souhaite également aborder le problème des agents titulaires CNRACL régulièrement en arrêt (plus de 20% du temps de travail). Il s'agit de 12 à 13 personnes sur les 117 salariés du SAAD. Le cabinet d'Audit estime que le coût de ces arrêts maladie pour la structure s'élève à 75 000 € par an.

Ces personnes ont été titularisées à plus de 27 heures hebdomadaires, c'est pourquoi ce coût est supporté par la collectivité. Si elles étaient à moins de 27 heures hebdomadaires, le coût serait supporté par la Sécurité Sociale.

C'est pourquoi il est recommandé de ne plus titulariser au-delà de 27 heures hebdomadaires.

Le Président explique aux conseillers que le CIAS BDP étant déficitaire, une subvention du CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) devrait lui être versée en fin d'année pour un montant de 22 916 €.

Un membre du conseil interroge le Président sur la possibilité de faire appel à des services civiques. Il conviendra d'étudier la question.

Enfin, le Président rappelle que le CIAS BDP est engagé dans une démarche d'Évaluation Interne et qu'à ce titre, les élus sont invités pour représenter la structure dans les différents axes de cette évaluation. Les différents axes seront ainsi représentés de la façon suivante :

AXE 1 Garantie des droits et participation des usagers	MANGEOT Marie-Thérèse
	MARSAT Marie-Lise
AXE 2 Prévention des risques	PORTRON Jacqueline
AXE 3 Promotion de l'autonomie et de la qualité de vie	FARGUES Esther
	BALSE Maryse
AXE 4 Continuité de l'accompagnement et coordination des interventions	MARIN Cécile
	FAURE Brigitte

L'ordre du Jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 19h50.

ANNEXES